

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 5 septembre 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi 5 septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre.

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 31/08/2022

Objet de la Délibération :  
**Participation du SIECA et SIAEPA aux frais informatiques**

2022 / 028

Monsieur le Maire présente les montants des frais liés à la gestion du parc informatique payés par la commune en 2021 qui s'élèvent à 11 652 €.

Considérant que le SIECA et le SIAEPA utilisent en partie les ressources informatiques de la commune (logiciel de finances, imprimante, serveur...), il propose que la participation annuelle pour le SIECA soit de 3 466 € et pour le SIAEPA de 3 526 €. En conséquence la participation pour 2021 et 2022 s'élèvera à 6 932 € pour le SIECA et à 7 052 € pour le SIAEPA.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

**Extrait du registre**

... **APPROUVE** la répartition des frais telle que qu'exposée ci-dessus.

... **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

